

**Ministères — Avis concernant les****Affaires municipales****Municipalité de Sainte-Mélanie**

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 16 juillet 1992, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la paroisse de Sainte-Mélanie en celui de municipalité de Sainte-Mélanie, située dans la municipalité régionale de comté de Joliette.

Québec, le 16 juillet 1992

4033

*Le ministre des Affaires municipales,*  
CLAUDE RYAN

**Municipalité de Saint-Lin**

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 17 juillet 1992, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la paroisse de Saint-Lin en celui de « municipalité de Saint-Lin », située dans la municipalité régionale de comté de Montcalm.

Québec, le 17 juillet 1992

4033

*Le ministre des Affaires municipales,*  
CLAUDE RYAN

**Projet de loi d'intérêt privé —  
Avis de présentation d'un**

**Conseil de développement touristique  
Hull-Chelsea-La Pêche Inc.**  
et  
**275-4541 Canada Inc.**

Le Conseil de développement touristique Hull-Chelsea-La Pêche Inc. et 275-4541 Canada Inc. déposeront, au plus tard le 8 septembre 1992, un projet de loi auprès de la direction de la législation afin de faire adopter par l'Assemblée nationale un projet de loi visant à leur conférer un statut de compagnie de chemin de fer à vocation touristique.

Ledit train touristique est déjà en opération sur le territoire de la ville de Hull et des municipalités de Chelsea et La Pêche depuis le 27 juin 1992.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur ou la directrice de la législation de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante: Direction de la législation, Assemblée nationale, édifice Hervé-Mercier, 1025, Saint-Augustin, Québec (Québec), G1A 1A3, tél. : (418) 643-2840.

Hull, le 27 juillet 1992

81159

*Le procureurs,*  
BEAUDRY BERTRAND

**Ville de Sherbrooke**

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke s'adressera au Parlement du Québec, au cours de la présente session ou de toute session ultérieure, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte, portant sur les objets suivants:

1. Acquérir, détenir, exploiter, administrer et opérer une franchise d'un club de hockey.
2. Conclure des ententes avec toute personne, société commerciale ou corporative dans le but d'exercer en tout ou en partie les pouvoirs conférés par le paragraphe 1.

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice Honoré-Mercier, 1025, rue Saint-Augustin, Québec (Québec), G1A 1A3.

Sherbrooke, le 27 juillet 1992

81158

*Les procureurs de la ville,*  
HUARD, THÉROUX & ASSOCIÉS

**Régime des eaux — Loi sur le****Municipalité de Boischatel**

Avis est donné au public, conformément à l'article 60 de la Loi sur le régime des eaux, que monsieur Jacques Couture, maire de la municipalité de Boischatel, comté Montmorency, se propose de faire faire un barrage pour l'emmagasinement en toute saison des eaux de la rivière Ferrée dans le but d'assurer l'alimentation en eau potable de ses usagers.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement de ces travaux et les terrains qui seront affectés par ces travaux, a été transmise au ministère de l'Environnement, et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, le 29 juillet 1992.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le gouvernement le ou après le dixième jour suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Boischatel, le 29 juillet 1992

81161

*Le secrétaire-trésorier,*  
MICHEL LEFEBVRE